
Analyse des rapports nationaux à la CMS

2011

Préparée pour le Secrétariat de la CMS

par

le Programme des Nations Unies pour l'environnement
Centre Mondial de surveillance continue de la conservation de la nature

Août 2011





**PNUE - Centre Mondial de surveillance continue
de la conservation mondiale de la nature**

219 Huntingdon Road

Cambridge

CB3 0DL

Royaume-Uni

Tél : +44 (0) 1223 277314

Fax : +44 (0) 1223 277136

E-mail : species@unep-wcmc.org

Site Web : www.unep-wcmc.org

**À PROPOS DU PNUE - CENTRE DE
SURVEILLANCE CONTINUE DE LA
CONSERVATION MONDIALE DE LA NATURE**

Le PNUE - Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE-WCMC), établi à Cambridge au Royaume-Uni, est le centre spécialisé en matière d'informations et d'évaluation de la biodiversité du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il travaille en collaboration avec le WCMC, une organisation caritative britannique. La mission du Centre consiste à évaluer et à mettre en avant les multiples valeurs de la biodiversité et à souligner le rôle capital des connaissances officielles relatives à la biodiversité dans la prise de décision. Grâce à l'analyse et à la synthèse des connaissances mondiales sur la biodiversité, le Centre fournit des informations officielles, stratégiques et actualisées pour permettre aux conventions, aux pays et aux organisations de les exploiter dans le cadre du développement et de l'application de leurs politiques et de leurs décisions.

Le PNUE-WCMC met en place des procédures et services concrets et rigoureux sur le plan scientifique, notamment les études de l'écosystème, l'assistance pour la mise en œuvre d'accords en faveur de l'environnement, les informations sur la biodiversité mondiale et régionale, les recherches sur les menaces et les impacts, ainsi que le développement de scénarios futurs.

CITATION

PNUE-WCMC (2011). Analyse des rapports nationaux 2011 à la CMS. **PNUE-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni.**

PRÉPARÉE POUR

Secrétariat de la CMS, Bonn, Allemagne.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce rapport ne reflète pas nécessairement les points de vue ou politiques du PNUE ou des organisations participantes. Les termes employés et les présentations ne laissent pas supposer l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part du PNUE ou des organisations participantes, concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou son autorité, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

© Copyright : 2011, PNUE-WCMC

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES PARTIES AU RAPPORT	1
ANNEXE I ESPÈCES : PRÉSENTATION	4
OISEAUX.....	6
MAMMIFÈRES MARINS.....	11
TORTUES MARINES.....	15
MAMMIFÈRES TERRESTRES (AUTRES QUE LES CHAUVES-SOURIS).....	20
CHAUVES-SOURIS	25
AUTRES TAXONS	26
INSCRIPTIONS DES NOUVELLES ESPÈCES POTENTIELLES.....	30
INSCRIPTIONS À L'ANNEXE I.....	30
INSCRIPTIONS À L'ANNEXE II.....	34
DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX ACCORDS.....	38
OISEAUX.....	39
MAMMIFÈRES MARINS.....	39
TORTUES MARINES.....	40
MAMMIFÈRES TERRESTRES (AUTRES QUE LES CHAUVES-SOURIS).....	40
CHAUVES-SOURIS	41
AUTRES TAXONS	41
ZONES PROTÉGÉES.....	41
TÉLÉMÉTRIE SATELLITAIRE	45
MOBILISATION DES RESSOURCES	52
RESSOURCES POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION	52
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DE LA CMS	53
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX AUTRES PAYS.....	56
ASSISTANCE TECHNIQUE/SCIENTIFIQUE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT	57
RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DE LA CMS.....	57
RÉCEPTION DE L'AIDE/ ASSISTANCE FINANCIÈRES D'AUTRES SOURCES	57
APPLICATION DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS.....	60
RÉSOLUTIONS COP CMS.....	60
RECOMMANDATIONS COP CMS	72

PRÉSENTATION DES PARTIES AU RAPPORT

Ce document résume les informations apportées dans les rapports nationaux de la CMS délivrée par les Parties à l'occasion de la dixième Réunion de la Conférence des Parties en 2011. Seuls les rapports remis au Secrétariat avant le 10 juin 2011 (Illustration 1) sont pris en compte.¹ Cette analyse concerne les sections II (sans les questions relatives aux espèces spécifiques de l'Annexe I), III, V, VI, IX et X des rapports nationaux.

Des rapports nationaux ont été envoyés par 68 Parties avant le 10 juin, soit 60 % sur les 113 Parties éligibles à la CMS.² Ce taux de participation est supérieur à celui de 2008 (50 % sur 108 Parties dès le 31 juillet 2008) et 2005 (51 % sur 92 Parties dès le 31 août 2005), lorsque des analyses sur les rapports nationaux ont été menées. L'augmentation de la participation s'explique principalement par les progrès de l'Asie pour la rédaction de rapports. Les rapports de 2011 couvrent largement la période de 2008 à 2010. Toutefois, certaines Parties ont indiqué s'être appuyés sur une période plus longue lorsque des rapports précédents n'avaient pas été rédigés, ou sur une période plus courte si la Partie venait d'adhérer.

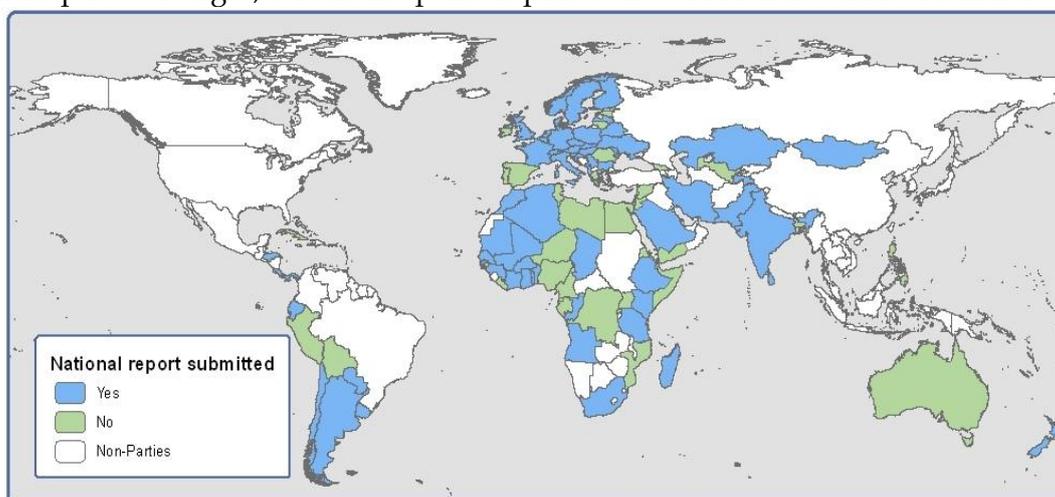


Illustration 1. Parties à la CMS qui ont soumis un rapport national à la COP10 avant le 10 juin 2011 et ont donc été prises en compte dans la présente analyse. Le tableau 2 offre des informations plus détaillées.

Alors que seules 68 Parties présentées sur l'illustration 1 sont analysées dans le reste du rapport, les pourcentages indiqués dans le tableau 1 et l'illustration 2 ci-dessous montrent les Parties qui ont participé dans chaque région en 2005, 2008 et 2011, à partir de tous les rapports nationaux reçus à ce jour (à partir du 25 août 2011).

Par rapport à 2008, en 2011, le taux de réponse a augmenté dans 3 régions sur cinq, même s'il faut également noter que les chiffres pour 2005 et 2008 incluent les rapports soumis jusqu'à un an ou plus après le délai.

Cinquante-six Parties ayant remis un rapport national en 2011 ont également rédigé des rapports en 2008 ; 42 d'entre eux l'avaient déjà fait en 2005 (Tableau 2). Six Parties ont rejoint la CMS depuis la COP9 en 2008 (dès le 25 août 2011), dont quatre pays d'Afrique (Burundi, Guinée Équatoriale, Éthiopie et Mozambique) et deux d'Europe (Arménie et Monténégro).

¹ Les rapports nationaux sont disponibles sur www.cms.int/bodies/COP/cop10/national_report/NRs_not_coded.html.

² Deux pays, l'Arménie (1er mars 2011) et le Burundi (1er juillet 2011), ont adhéré ultérieurement. L'Union européenne n'est pas contrainte de rédiger un rapport national.

Tableau 1. Taux de rapport national par région en 2005, 2008 et 2011* (%).

Région/ Année	Europe (%)	Afrique (%)	Asie (%)	Amérique centrale & du sud (%)	Océanie (%)
2005	72	50	60	100	67
2008	79	51	38	100	40
2011	83	49	64	67	66

*Les chiffres représentent le nombre de rapports nationaux soumis au 25 août 2011

Tableau 2. Parties ayant effectué des rapports nationaux à la COP8 (2005), COP9 (2008) et COP10 (2011) à partir du 25 août 2011.

Partie	Région	2005	2008	2011	Partie	Région	2005	2008	2011
Albanie	UE	✓		✓	Érythrée	AF	✓		
Algérie	AF	*		✓	Estonie	UE	*	*	✓#
Angola	AF	*	✓	✓	Éthiopie	AF	*	*	✓
Antigua-et- Barbuda	SCA	*	✓	✓#	Union européenne	UE	-	-	-
Argentine	SCA	✓	✓	✓	Finlande	UE	✓	✓	✓
Arménie	UE	*	*	*	France	UE		✓	✓
Australie	OC	✓	✓	✓#	Gabon	AF	*	*	
Autriche	UE	*	✓	✓	Gambie	AF		✓#	
Bangladesh	AS	*			Géorgie	UE	✓#	✓	✓#
Bélarus	UE	✓	✓	✓	Allemagne	UE	✓	✓	✓
Belgique	UE	✓	✓	✓	Ghana	AF			✓
Bénin	AF		✓#	✓	Grèce	UE			
Bolivie	SCA	✓	✓	✓#	Guinée	AF	✓	✓	✓
Bulgarie	UE	✓	✓	✓	Guinée-Bissau	AF		✓#	
Burkina Faso	AF	✓#	✓	✓	Honduras	SCA	*	✓	✓
Burundi	AF	*	*	*	Hongrie	UE	✓	✓	✓
Cameroun	AF				Inde	AS		✓	✓
Cape Vert	AF	*			Iran, République islamique d'	AS	*	*	✓
Tchad	AF	✓	✓	✓	Irlande	UE	✓#		
Chili	SCA	✓	✓	✓	Israël	AS	✓		✓
Congo, République du	AF	✓	✓	✓	Italie	UE	✓	✓	✓
Îles Cook	OC	*			Jordanie	AS			
Costa Rica	SCA	*	✓	✓	Kazakhstan	AS	*		✓
Côte d'Ivoire	AF	✓	✓	✓	Kenya	AF	✓	✓	✓
Croatie	UE	✓	✓	✓	Lettonie	UE	✓	✓	✓
Cuba	SCA	*	*		Liberia	AF	✓#	✓	
Chypre	UE		✓	✓	Jamahiriya arabe libyenne	AF			
République tchèque	UE	✓	✓	✓	Liechtenstein	UE			✓#
Rép. démocr. du Congo	AF	✓	✓		Lituanie	UE	✓#	✓#	
Danemark	UE	✓	✓	✓	Luxembourg	UE			
Djibouti	AF				Madagascar	AF	*		✓
Équateur	SCA	✓	✓#	✓	Mali	AF	✓	✓#	✓
Égypte	AF		✓#		Malte	UE			
Guinée équatoriale	AF	*	*		Mauritanie	AF			✓
					Maurice	AF		✓	✓

Partie	Région	2005	2008	2011	Partie	Région	2005	2008	2011
Monaco	UE	✓	✓	✓	Sénégal	AF	✓	✓	✓
Mongolie	AS	✓	✓	✓	Serbie, République de	UE	*	✓	✓
Monténégro	UE	*	*	✓	Seychelles	AF	*		
Maroc	AF	✓	✓	✓	Slovaquie	UE	✓	✓#	✓
Mozambique	AF	*	*		Slovénie	UE		✓	✓
Pays-Bas	UE	✓#	✓	✓	Somalie	AF			
Nouvelle Zélande	OC	✓	✓	✓	Afrique du Sud	AF	✓	✓#	✓
Niger	AF				Espagne	UE	✓#	✓	✓#
Nigéria	AF	✓			Sri Lanka	AS	✓		✓
Norvège	UE		✓	✓	Suède	UE	✓	✓	✓
Pakistan	AS	✓	✓	✓	Suisse	UE	✓		✓
Palaos	OC	*	*		République arabe syrienne	AS			
Panama	SCA	✓	✓	✓	Tadjikistan	AS		✓#	✓
Paraguay	SCA	✓	✓	✓	Anc. Rép. Yougoslave de	UE	✓	✓	✓
Pérou	SCA	✓#	✓		Togo	AF	✓	✓	✓
Philippines	OC			✓#	Tunisie	AF	✓#		
Pologne	UE		✓	✓	Ouganda	AF			
Portugal	UE	✓	✓		Ukraine	UE	✓	✓#	✓
République de Moldavie	UE	✓#		✓	Royaume-Uni	UE	✓	✓	✓
Roumanie	UE		✓#		Rép. de Tanzanie	AF			✓
Rwanda	AF				Uruguay	SCA	✓	✓	✓
Samoa	OC	*		✓	Ouzbékistan	AS	✓#		
Sao Tomé-et-Principe	AF				Yémen	AS	*		
Arabie Saoudite	AS	✓	✓#	✓					

Important : #: le rapport national n'a pas été remis suffisamment tôt pour être pris en compte dans l'Analyse et la synthèse des rapports nationaux de cette année (actuellement, à partir du 25 août 2011). *N'était pas une Partie à la CMS avant le délai de remise des rapports nationaux. Régions : AF= Afrique ; AS= Asie ; UE= Europe ; OC= Océanie ; SCA= Amérique centrale et du sud

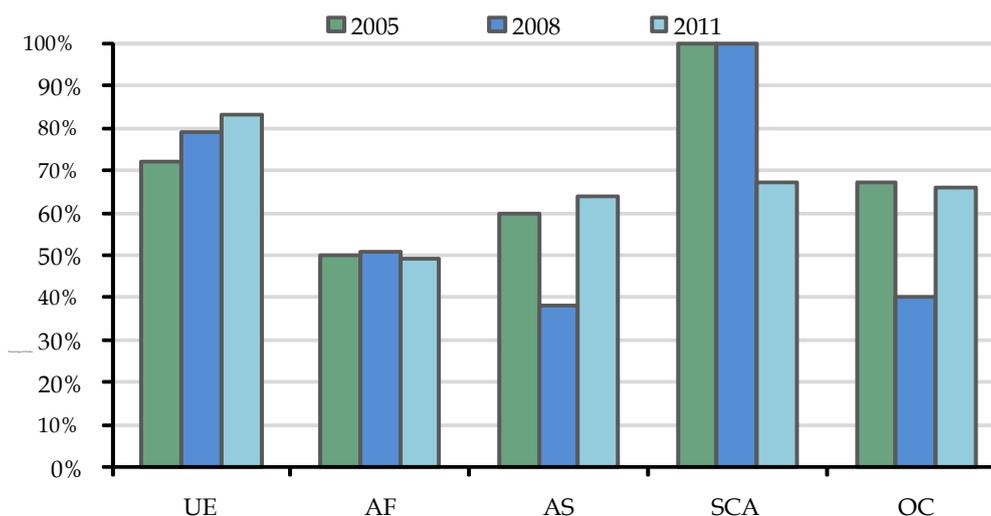


Illustration 2. Taux de soumission du rapport national (%) par région en 2005, 2008 et 2011, à partir du 25 août 2011. (UE= Europe ; AF= Afrique ; AS= Asie ; SCA= Amérique centrale et du sud ; OC= Océanie.)

ANNEXE I ESPÈCES : PRÉSENTATION

Les informations fournies par les Parties sur les espèces répertoriées dans l'Annexe I (Section II du rapport national) sont regroupées par groupes : oiseaux, mammifères marins, tortues marines, mammifères terrestres (autres que les chauves-souris), chauves-souris et autre taxons. Les Parties devaient présenter la législation interdisant la capture, les obstacles empêchant la migration ainsi que les autres risques majeurs, et les actions requises pour maîtriser ces risques, les facteurs de limitation et l'assistance nécessaire. Les questions concernant les espèces spécifiques de l'Annexe I n'ont pas fait l'objet de ce rapport.

Comme toutes les Parties ne font pas partie de l'aire de répartition de tous les groupes taxonomiques, les pourcentages figurant dans le texte représentent les proportions des pays de l'aire de répartition qui ont donné des informations concernant le groupe en particulier.

logistique est nécessaire. Par ailleurs, le Bénin demande une assistance afin d'appliquer les réglementations en haute mer. La formation et le renforcement des compétences profiteraient à huit Parties. Quatre pays demandent une coopération internationale, et deux indiquent qu'ils manquent d'expertise. L'Afrique du Sud souligne que l'assistance sur le terrain serait utile pour aider les Parties à remplir leurs obligations internationales.

Tableau 4. Assistance requise par les Parties pour protéger les mammifères marins.

Assistance requise	Parties
Aide financière	Bénin, Congo, Croatie, Équateur, France, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Maurice, Maroc, Pakistan, Panama, Samoa, Sénégal, Afrique du Sud, Togo, Uruguay
Assistance technique/matérielle	Albanie, Bénin, Congo, Croatie, Ghana, Madagascar, Maurice, Pakistan, Sénégal, Togo
Formation/Renforcement des compétences	Bénin, Côte d'Ivoire, Équateur, France, Mauritanie, Afrique du Sud, Ukraine, Uruguay
Coopération régionale/internationale	Inde, Mauritanie, Pakistan, Afrique du Sud
Expertise	Maroc, Arabie Saoudite
Autres	Afrique du Sud

TORTUES MARINES

Sur 68 Parties ayant rédigé un rapport national en 2011, 42 sont des pays de l'aire de répartition d'au moins une espèce de tortue marine répertoriée dans l'Annexe I. Trois pays de l'aire de répartition ont soumis un rapport national mais n'ont pas donné d'informations concernant la tortue marine de l'Annexe I. Les éléments ci-dessous s'appuient sur les 39 rapports des pays de l'aire de répartition ayant répondu.

Législation

La majorité des pays de l'aire de répartition (33 Parties, soit 85 % des participants ayant répondu) déclare que la capture de tortues de mer relevant de l'Annexe I est interdite par la législation nationale, onze d'entre eux présentent en détails la législation supplémentaire concernant les tortues marines. Six Parties indiquent que la législation d'application ne comprend pas de disposition interdisant la capture. En revanche, le Congo et Monaco citent une autre législation pertinente.

Des exceptions ont été accordées par trois Parties pour la capture de tortues marines. Les œufs de la tortue olivâtre *Turtle Lepidochelys olivacea* peuvent être prélevés conformément à deux décrets au Costa Rica. La France a accordé des dérogations pour la collecte d'œufs à des fins de recherche scientifique en Guyane française et en Guadeloupe. En Italie, des exceptions ont été définies selon les directives européennes sur les habitats pour des besoins spécifiques.

Obstacles empêchant la migration

La prise accessoire constitue l'obstacle à la migration le plus cité par les pays de l'aire de répartition, la grande majorité des Parties (94 %, soit 33 sur 35 pays de l'aire de répartition ayant répondu) considérant qu'elle représente un obstacle (Illustration 7). La pollution, comme les filets et l'ingestion de déchets marins, constitue également un obstacle pour plus de la moitié des pays de l'aire de répartition (18 Parties, soit 51 %).

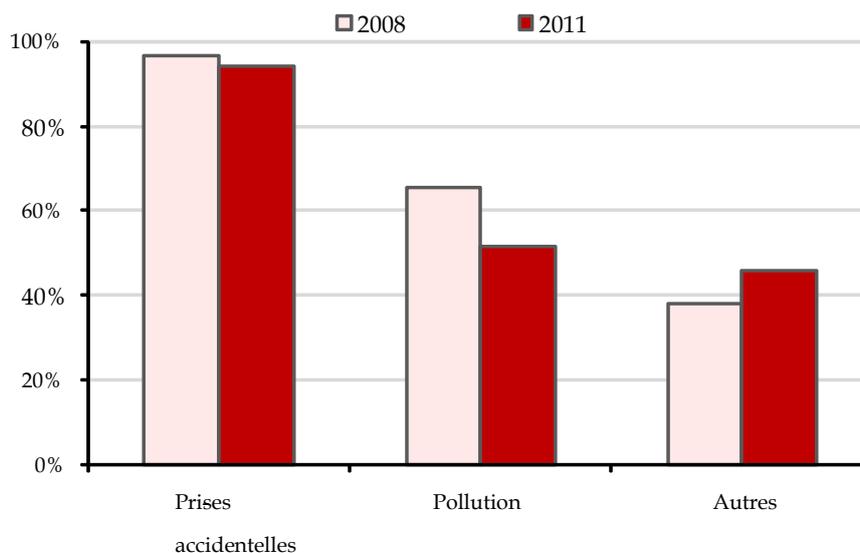


Illustration 7. Pourcentage de Parties signalant chaque type d'obstacle à la migration des tortues marines répertoriés dans l'Annexe I, tels qu'ils figurent dans les rapports nationaux de 2008 et 2011. Les pourcentages s'appuient sur le nombre total de pays ayant répondu à la question : 29 en 2008 et 35 en 2011. N.B : les Parties peuvent sélectionner plusieurs obstacles.

Seize Parties ont choisi la réponse « Autres », outre la capture accessoire et/ou la pollution. Le braconnage et/ou la récolte d'œufs sont les plus cités ici, par sept Parties. Six pays indiquent que les collisions avec des navires représentent une entrave à la migration des tortues marines. La perte de l'habitat et la destruction des sites de nidification sont signalées par trois Parties, tout comme les impacts négatifs du développement du tourisme non contrôlé. D'autres obstacles sont également mentionnés, comme la consommation de sachets plastiques par les tortues, les engins de pêche illégaux et l'enchevêtrement dans les filets abandonnés et les pêcheries traditionnelles. La France ajoute que les activités sismiques et électromagnétiques liées à l'exploration pétrolière entravent la migration. L'Inde souligne également les répercussions de l'exploration pétrolière off-shore sur les tortues. Huit pays de l'aire de répartition ne donnent pas de détails concernant les obstacles à la migration.

Actions pour surmonter ces obstacles

L'organisation de campagnes de sensibilisation du public ainsi que l'éducation, tant pour la communauté de la pêche que pour le public en général, restent les principales mesures à mettre en place par les Parties pour surmonter ces obstacles (22 Parties). Toutefois, de nombreux pays de l'aire de répartition gèrent une variété d'activités, notamment les éléments de formation, la limitation des captures accessoires, la surveillance et l'application des lois. Par exemple, l'Équateur met en évidence une gamme d'activités pour la protection des tortues marines : un accord interministériel est en cours de signature, le travail accompli pour réduire les interactions avec les pêcheries, un projet de surveillance à long-terme de la tortue verte *Chelonia mydas* dans les Galápagos se poursuit, et un programme de limitation des prises accessoires, favorisant l'utilisation des dispositifs d'exclusion des tortues dans les flottes de pêche et les hameçons circulaires dans les flottes palangrières ont été mis en œuvre.

Des efforts visant à autoriser ou accroître l'utilisation des dispositifs d'exclusion des tortues ou favoriser les éléments techniques pour limiter les prises accessoires dans les engins de pêche sont également mis en avant par neuf autres pays. La mise à disposition des engins de

pêche modernes et le renforcement des compétences des pêcheurs traditionnels concernant l'utilisation de ces appareils sont en cours à Madagascar. D'autres activités visant à réduire les captures accessoires : des programmes d'observation à bord, une fermeture saisonnière de la pêche, des zones marines protégées, l'incitation de la communauté de la pêche à la palangre à traiter et relâcher les tortues marines, la mise à disposition de kits d'hameçons circulaires aux navires et l'obligation d'établir un rapport à chaque prise accessoire.



Caretta caretta Loggerhead Turtle
(Photo: NOAA)

Huit Parties effectuent des recherches et des surveillances sur les tortues marines. Des efforts visant à améliorer la législation et/ou l'application des lois nationales existantes (notamment concernant le braconnage/les prises illégales) sont notés par sept Parties. Deux pays se sont engagés avec la communauté locale pour lutter contre le braconnage et la collecte d'œufs. En outre, la coopération régionale a été mise en exergue. Des stratégies nationales pour la conservation des tortues marines ont été approuvées dans trois pays, et l'habitat important des tortues est protégé. Les voies migratoires sont en cours d'identification en Inde, afin de limiter les impacts des projets de développement pétrolier sur la migration des tortues marines. La pollution est maîtrisée grâce à la législation, à la collecte et la réduction de l'utilisation des sachets plastiques, au nettoyage des plages et à la surveillance des niveaux de pollution sur les plages de nidification. Le Maroc souligne avoir signé le MdA sur la conservation des tortues marines.

Évolutions actuelles

Vingt-neuf Parties présentent les évolutions actuelles des actions. Neuf pays ont mené des campagnes de sensibilisation du public. Les Parties présentent les indicateurs de réussite, à savoir une meilleure signalisation des prises accessoires, des enchevêtrements moins fréquents des tortues dans les filets, des recherches scientifiques plus nombreuses, la protection des sites de nidification, l'augmentation du nombre de nids de tortues et des éclosions plus performantes, ainsi qu'une diminution du nombre de tortues échouées sur la plage suite à l'ingestion de plastique. L'Albanie précise que des progrès ont été notés grâce au projet de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial. Des ateliers sont organisés au Panama et en Mauritanie. La France explique qu'une formation a été réalisée aux pêcheurs et que des niveaux de pollution faibles ont été enregistrés sur les plages de nidification. Le Costa Rica et le Kenya rapportent une diminution du braconnage illégal, le Sénégal note également une tendance positive. L'Iran indique que les efforts pour réduire la pollution et le braconnage illégal ont progressé, mais que la prise accessoire et les chocs avec les navires restent une source de mortalité. Le Honduras aborde le succès de la mise en œuvre d'un projet pour empêcher l'extraction des œufs.

Le Ghana explique que l'évolution est lente et que les efforts pour améliorer l'application de la loi et sensibiliser le public sont peu concluants. L'Afrique du Sud évoque également une réussite limitée.

Assistance requise pour surmonter ces obstacles

Le Ghana explique que l'évolution est lente et que les efforts pour améliorer l'application de la loi et sensibiliser le public sont peu concluants. L'Afrique du Sud évoque également une réussite limitée.

Vingt-cinq Parties déclarent qu'une certaine forme d'assistance est nécessaire pour surmonter les obstacles de la migration, avec l'aide financière citée par 11 Parties et l'assistance technique requise par huit Parties (Tableau 6).

Tableau 6. Assistance requise par les Parties pour protéger les tortues marines de l'Annexe I

Assistance requise	Parties
Aide financière	Angola, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Iran, Mauritanie, Maroc, Pakistan, Sénégal, Togo, Uruguay
Coopération régionale/internationale	France (Guinée française), Inde, Pakistan, Afrique du Sud
Recherches et surveillances scientifiques	Algérie, Bénin, Croatie, Équateur, France, Inde
Personnel/Ressources humaines	Costa Rica, France (Guinée française)
Assistance technique/matérielle	Albanie, Congo, Guinée, Iran, Mauritanie, Pakistan, Sénégal, Togo
Formation	Costa Rica, Équateur, Panama
Autres	Bénin, France, Kenya, Maroc, Panama, Royaume-Uni

Quatre Parties demandent une coordination et une coopération plus performantes entre les pays de l'aire de répartition, notamment concernant la mise en œuvre de plans de gestion de conservation régionale pour le MdA sur les tortues et l'application transfrontalière des lois.

Le besoin d'assistance pour les études permettant de trouver des solutions techniques pour réduire la prise accessoire et la nécessité d'assistance en vue de la mise en place de règles sur l'utilisation des filets maillants ou la mise en place d'un moratoire sont également mis en avant.

Six Parties rapportent des types d'assistance qui ne correspondent pas à ces vastes catégories et apparaissent donc dans la case « Autres » dans le Tableau 6 : le Panama demande une assistance pour l'application des lois et la surveillance de navires de pêche, afin de contrôler l'utilisation des dispositifs d'exclusion de tortues. Le Maroc demande à être aidé pour la mise en œuvre de certaines recommandations de la Convention. Et le Kenya et le Royaume-Uni (Bermudes) souhaitent être soutenus dans leurs efforts pour atténuer les impacts négatifs du plastique sur les tortues.

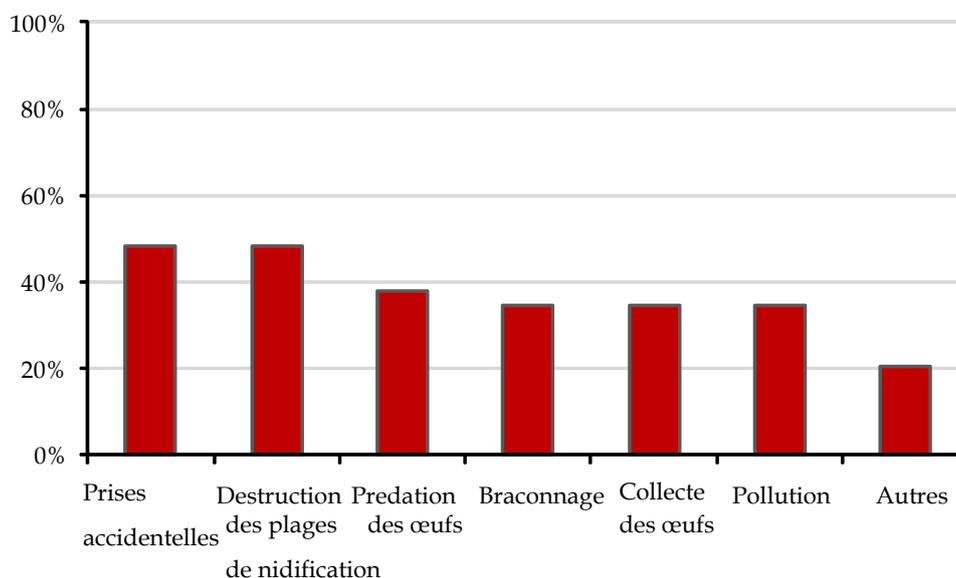
Pressions majeures

Dans cette section, une erreur est survenue pour les formulaires de rapport national de la France et de l'Espagne, susceptibles d'affecter les résultats. Les options pour la section 3.1, question 3 auraient dû être les suivantes :

- Collecte des œufs ;
- Prédation des œufs ;
- Destruction des plages de nidification et
- Autres

Néanmoins, pour le formulaire de rapport français, les options « prise accessoire » et « pollution » sont apparues (répétant donc les réponses à la question n°2). Cette erreur a affecté les rapports de neuf parties dans cette section.⁴ Lorsque les Parties ont fourni des détails dans l'option « Autres » qui correspondent étroitement à l'une des options correctes, ces réponses ont été inscrites dans ces catégories. Concernant le formulaire espagnol, l'option « destruction des plages de nidification » a été involontairement omise. Comme pour la France, si une Partie a détaillé la réponse dans la catégorie « Autres » correspondant à la « destruction des plages de nidification », celle-ci a été ajoutée au calcul total.

Les pressions majeures sur les tortues marines seraient la destruction des plages de nidification (14 Parties), la prise accessoire (14 Parties) et la prédation des œufs (onze Parties) (Illustration 4). La collecte des œufs, la pollution (notamment les débris marins) et le braconnage sont considérés comme des menaces par dix pays. Six pays notent d'autres impacts sur les places de nidification (perturbations humaines, développement, tourisme, légère pollution et érosion). Les chocs avec les navires constituent, selon deux pays, des menaces. En outre, une Partie signale la perte de l'habitat de l'herbier marin comme un problème.



Pourcentage de Parties signalant chaque type de menace des tortues marines répertoriées dans l'Annexe I, tels qu'ils figurent dans les rapports nationaux de 2011. Les pourcentages s'appuient sur la proportion des 29 pays ayant répondu à cette question. N.B : les Parties peuvent sélectionner plusieurs menaces. Et des erreurs sont survenues avec les options indiquées dans les rapports nationaux en fonction de la langue.

Actions pour surmonter ces pressions

Selon 19 Parties, la principale action à entreprendre pour empêcher, réduire et contrôler les facteurs de risques consiste à renforcer la prise de conscience. Quinze Parties expliquent avoir mis en place des activités visant à protéger les tortues par le biais d'une meilleure application des lois, principalement en renforçant la protection des plages de nidification et les patrouilles anti-braconnages. Six pays désignent actuellement de nouvelles zones protégées et/ou étendent les zones protégées existantes. Des recherches et surveillances scientifiques sont en cours dans six pays de l'aire de répartition, et quatre Parties sont en train de développer ou de mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour les tortues.

⁴ Congo, Côte d'Ivoire, France, Madagascar, Mauritanie, Maurice, Maroc, Sénégal et Togo.

L'Inde met en place un programme favorisant l'utilisation des dispositifs d'exclusion de tortues et la Nouvelle Zélande a développé un code de pratique pour relâcher des tortues prises dans les palangres. Des ateliers sur la conservation des tortues marines ont été organisés au Congo et aux Pays-Bas (Bonaire). En Côte d'Ivoire, l'engagement, avec la communauté locale, pour favoriser la surveillance et la conservation des tortues marines est actuellement en cours.

Progrès accomplis pour atténuer les pressions

Neuf pays ont mené des campagnes de sensibilisation qui se sont révélées un succès. Des actions en faveur de l'application des lois ont présenté des résultats positifs pour trois Parties. L'interdiction de la collecte des œufs au Costa Rica a notamment permis de réduire le taux d'extraction, et la chasse des tortues femelles dans un parc national congolais a diminué de 10-30 %. L'augmentation des niveaux de nidification de la tortue caouanne *Caretta caretta* à Chypre représente un indicateur de réussite. Le Bénin et l'Équateur mettent en avant la protection des plages de nidification, l'Équateur mentionne également une augmentation des recherches scientifiques à l'échelle nationale et la mise en place du Troisième symposium régional sur les tortues marines au sud-est du Pacifique comme des exemples du progrès. La Nouvelle Zélande considère le faible nombre de tortues victimes de captures accessoires comme un indicateur de succès. L'augmentation de la taille des zones marines protégées affiche une progression en Guinée. L'Iran précise que des recherches sont en cours, l'identification des sites de nidification et la désignation de sites de nidification comme des zones protégées ont un impact positif sur la protection de l'habitat. Les Pays-Bas signalent également des efforts mis en œuvre pour protéger l'habitat, avec une réduction de l'exploitation du sable sur les plages de Bonaire et Saint-Eustache. Au Honduras, des périodes annuelles de fermeture de la chasse en septembre sont appliquées, principalement sur les sites Ramsar. En Côte d'Ivoire, des laboratoires d'alevinage gérés par la communauté locale ainsi que la création de boutiques communautaires permettent aux villageois de percevoir un revenu sans chasser les tortues marines. L'Israël, le Samoa et le Sénégal annoncent des améliorations visibles, alors que le Ghana indique que les progrès sont lents.

Facteurs susceptibles de limiter les actions

Des facteurs de limitation sont identifiés, comme l'insuffisance des ressources financières (13 Parties), le manque de personnel qualifié (11 Parties), des connaissances techniques ou un équipement inadéquats (trois Parties) et le manque de compétences pour la surveillance et la formation (deux Parties). La pauvreté, le manque global de ressources pour mettre en place des activités et le manque de collaboration entre les acteurs concernés sont également soulignés. Au Pakistan, le développement non planifié des côtes et l'augmentation de la pression liée à la pêche, ainsi que les compétences techniques et financières limitées, restreignent les mesures de protection appliquées. L'instabilité politique en Guinée, le manque de volonté politique en Équateur et les soulèvements de la population au Togo entravent les efforts dans ces pays. Au Bénin, le manque d'assistance des autorités locales et des guérisseurs traditionnels ainsi que la désapprobation des « éco-gardes » locaux, constituent des facteurs de limitation.

Assistance requise pour maîtriser ces facteurs

Dix-sept Parties requièrent une aide financière afin de mettre en œuvre les actions souhaitées pour la protection des tortues. Des fonds sont nécessaires pour des programmes de surveillance et de conservation des tortues marines, des campagnes de formation, des patrouilles chargées de contrôler les filets, des mesures d'atténuation des prises accessoires

et des fonds pour le développement de subsistances alternatives. La nécessité de l'assistance technique, la formation et la coopération internationale est également mentionnée par au moins trois Parties. L'échange d'informations doit être mis en place par l'Inde, et l'Albanie note que l'échange d'expérience avec les États membres de l'UE serait utile. La France demande également la mise en place d'une coopération avec les pays voisins, afin d'empêcher la pêche illégale, de favoriser les études visant à trouver des solutions techniques pour réduire les prises accessoires, et encourager le renforcement de la législation sur le développement côtier. Maurice souhaite une aide avec les logistiques adaptés, afin d'assurer un contrôle efficace de la pêche, et le Bénin a demandé une assistance pour établir des zones marines protégées et mener des recherches scientifiques. Le Togo souhaite bénéficier d'un soutien pour le renforcement des compétences et la réduction de la pollution.

MAMMIFÈRES TERRESTRES (AUTRES QUE LES CHAUVES-SOURIS)

Les mammifères terrestres relevant de l'Annexe I sont présents dans 45 pays, parmi eux, 25 ont réalisé un rapport national en 2011, et 23 d'entre eux se sont exprimés sur les mammifères terrestres répertoriés à l'Annexe I. Trois autres pays ont donné des informations, mais n'ont pas été pris en compte dans cette analyse, étant donné qu'ils ne font pas partie de l'aire de répartition des mammifères terrestres de l'Annexe I.

Protection juridique

Dix-huit Parties (86 % des 21 pays de l'aire de répartition ayant répondu concernant la protection juridique) déclarent que la capture de mammifères terrestres est interdite par la législation nationale, trois indiquent qu'elle ne l'est pas (Angola, Tchad, Mali). Quatre pays signalent qu'il existe des exceptions à cette législation, le Chili autorise la capture pour des raisons scientifiques, l'élevage en captivité, l'utilisation durable et le contrôle des dommages matériels. Le Burkina Faso permet la capture uniquement à des fins scientifiques, et la Mauritanie l'autorise pendant la saison de la chasse (décembre à avril). Bien que le Mali n'indique pas si la capture de mammifères terrestres est interdite par la législation nationale, il précise que l'autorisation de la capture est accordée uniquement dans des circonstances exceptionnelles, notamment pour sauvegarder l'existence des espèces, pour des raisons scientifiques ou pour protéger les personnes et les biens.

Principaux obstacles à la migration

La fragmentation de l'habitat (19 Parties), le braconnage (17 Parties) et les changements climatiques et la sécheresse (14 Parties) (Illustration 8) constituent les principales entraves à la migration. Les barrières humaines, le manque de gestion transfrontalière et le défaut d'informations sont mentionnés par dix Parties, ou plus, en 2011.

MAMMIFÈRES MARINS

Trois Parties annoncent qu'elles sont en train d'établir de nouveaux accords CMS liés aux mammifères marins, deux (Côte d'Ivoire et Maurice) ne spécifient pas d'accord en particulier. L'Inde, quant à elle, mentionne l'établissement d'un MdA sur le dugong.

Neuf pays expliquent avoir participé à la mise en place de nouveaux accords sur les mammifères marins, notamment le MdA sur le dugong (Inde, Iran, Maurice, Pakistan, Arabie Saoudite), le MdA sur les petits cétacés et les lamantins d'Afrique occidentale et de Macaronésie (Burkina Faso, Mali, Monaco, Guinée) et le MdA sur les phoques moines (Maroc).

Trois pays émettent le souhait de bénéficier d'assistance pour l'établissement ou le développement de nouveaux accords : Guinée (assistance juridique, demande déjà formulée en 2008), Samoa (aide financière) et Maroc (soutien pour la mise en œuvre nationale du MdA sur les phoques moines, demande déjà formulée en 2008).

Quatre Parties prévoient de s'engager dans des accords concernant les mammifères marins : Maurice et l'Arabie Saoudite parlent du MdA sur le dugong, l'Arabie Saoudite indiquant son intention de signer le MdA. Le Mali déclare qu'il prévoit de signer le MdA sur les petits cétacés et les lamantins d'Afrique occidentale et de Macaronésie, et le Costa Rica explique à nouveau qu'il travaille avec le Honduras et le Panama sur le développement de nouveaux accords.

TORTUES MARINES

Deux Parties rapportent qu'elles mettent en place de nouveaux accords CMS concernant les tortues marines : la Côte d'Ivoire et le Kenya. La Côte d'Ivoire n'a pas donné plus de détails, tandis que le Kenya explique avoir établi et signé le MdA sur les tortues marines de l'Océan Indien et de l'Asie du sud-est. Trois autres pays signalent leur participation au développement de nouveaux accords concernant les tortues marines : l'Inde (MdA sur les tortues marines de l'Océan Indien et de l'Asie du sud-est), l'Équateur (MdA entre la Commission interaméricaine du thon tropical et la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines) et le Honduras (mesures nationales en attente d'approbation). Deux pays émettent le souhait de bénéficier d'assistance pour l'établissement ou le développement de nouveaux accords : le Samoa (aide financière) et le Honduras (mise en place de zones de pêche alternatives pour réduire la pression sur les espèces de tortues).

De nouveaux accords sont prévus par cinq Parties : le Honduras souhaite établir un accord à partir d'études sur l'impact des recherches sur les tortues. L'Équateur met en évidence la nécessité d'un MdA impliquant les pays de l'aire de répartition de la tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata*. Le Samoa explique qu'il faut adopter un MdA sur les tortues et leurs sites de nidification dans la région des îles du Pacifique. Le Costa Rica explique de nouveau qu'il travaille avec le Honduras et le Panama. Le Kenya ne donne pas d'autres détails.

MAMMIFÈRES TERRESTRES (AUTRES QUE LES CHAUVES-SOURIS)

Cinq Parties rapportent qu'elles mettent en place de nouveaux accords CMS concernant les mammifères terrestres : l'Argentine a signé le MdA sur les huemuls avec le Chili en décembre 2010. L'Inde mentionne un accord transfrontalier concernant les éléphants, les tigres et les onces. Le Kazakhstan a mis en œuvre un accord concernant l'antilope Saïga

Ordre	Famille	Ann.	Taxon	Nom générique (français)	Partie
Passeriformes	Musciapidae	I/II	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	France
-	-	I/II	Aves spp.	Oiseaux (non spécifiés)	Mongolie, France, Mali
				Oiseaux de proie	Royaume-Uni
				Oiseaux marins	*Allemagne, Royaume-Uni
				Oies	*Allemagne
REPTILIA					
Testudinata	Cheloniidae	I/II	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	*Uruguay, *France
		I/II	<i>Caretta caretta</i>	Caretta caretta	France
		I/II	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Tortue olivâtre	France
	Dermochelyidae	I/II	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	France
	-	I/II	Testudinata spp.	Tortues marines	Albanie, Argentine, Iran, Pays-Bas

Important : *Projet également indiqué « en préparation » ou « en cours » dans le rapport national de 2008 ; •Projet référencé dans le rapport national de 2005 du pays.

L'Europe compte le plus grand nombre de Parties exploitant la télémétrie satellitaire (18 sur 34 Parties) (Illustration 14). En revanche, l'Asie enregistre la plus grande proportion de Parties mettant en œuvre des projets exploitant la télémétrie satellitaire (87 %, 7 Parties), par rapport aux 62 % des Parties en Europe. L'Afrique présente la proportion la plus faible de Parties ayant recours à la télémétrie satellitaire (20%). Douze Parties n'ont pas répondu à la question et 22 Parties indiquent n'avoir aucun projet en cours.

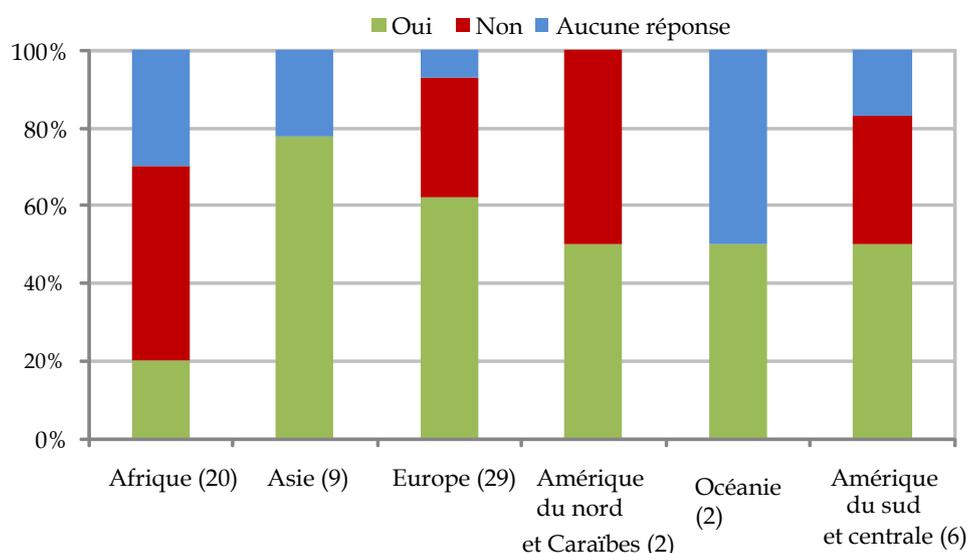


Illustration 14. Pourcentage des Parties ayant dirigé des projets de télémétrie satellitaire au cours de la période de rapport actuelle (« Oui », n'ayant pas entrepris de projets (« Non ») et n'ayant pas répondu à cette question (« Aucune réponse »), par région du monde. Le pourcentage s'appuie sur le nombre de Parties ayant soumis des rapports par région (entre parenthèses).

Futurs projets

Des projets futurs ont été planifiés par 26 Parties (38 %, Tableau 12). Dix-huit pays indiquent qu'aucun projet de télémétrie satellitaire n'est prévu, principalement en raison des contraintes financières, du manque de moyens techniques ou d'un manque de ressources

Ordre	Famille	Ann.	Taxon	Nom générique (français)	Partie	Échéance
Charadriiformes	Scolopacidae	II	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	Pays-Bas	Suite
REPTILIA						
Testudinata	Cheloniidae	I/II	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	*France	
		I/II	<i>Caretta caretta</i>	Caretta caretta	France (Nouvelle Calédonie)	
		I/II	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Tortue olivâtre	France (Guinée)	
	-	I/II	Testudinata spp.	Tortues marines	Équateur, †France (Guadeloupe), ‡Inde, Italie, Panama, †Pays- Bas	†Suite, ‡Achévé en 2010
ELASMOBRANCHII						
Orectolobiformes	Rhincodontidae	II	<i>Rhincodon typus</i>	Requin-baleine	Équateur	
Lamniformes	Cetorhinidae	I/II	<i>Cetorhinus maximus</i>	Requin pèlerin	*Nouvelle Zélande	Octobre 2010- Février 2011
	Lamnidae	I/II	<i>Carcharodon cacharias</i>	Grand requin blanc	*Nouvelle Zélande	2005-2014

Important : *Projet également indiqué « en préparation » ou « en cours » dans le rapport national de 2008 ; •Projet référencé dans le rapport national de 2005 du pays.

<i>Ordre</i>	<i>Famille</i>	<i>Annexe</i>	<i>Taxon</i>	<i>Nom générique (français)</i>	<i>Partie</i>
FALCONIFORMES		I/II	Falconiformes spp.	Rapaces	Slovaquie, Royaume-Uni
	Accipitridae	I/II	<i>Aquila clanga</i>	Aigle criard	Lettonie
		I/II	<i>Aquila heliaca</i>	Aigle impérial	Hongrie
		II	<i>Aquila pomarina</i>	Aigle pomarin	Allemagne, Lettonie
		I/II	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	Autriche, Allemagne, Slovaquie
	Falconidae	II	<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre	Hongrie, Slovaquie
		I/II	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	Slovaquie
		II	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	Hongrie
GRUIFORMES	Gruidae	I/II	<i>Grus leucogeranus</i>	Grue de Sibérie	Iran
	Rallidae	II	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	Lettonie, Norvège
	Otididae	I/II	<i>Otis tarda</i>	Outarde barbut	Autriche, République tchèque, Allemagne, Hongrie, Slovaquie
		I/II	<i>Chlamydotis undulata</i>	Outarde houbara	Maroc
CHARADRIIFORMES	Laridae	I	<i>Sterna lorata</i>	Sterne du Pérou	Chili
PASSERIFORMES	Muscicapidae	I/II	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	Allemagne, Royaume-Uni
REPTILIA					
TESTUDINATA			Testudinata spp.	Tortues marines	Angola, Bénin, Costa Rica, Équateur, France, Croatie, Inde, Italie, Kenya, Samoa, Arabie Saoudite, Sri Lanka, Royaume-Uni, Uruguay
	Cheloniidae	I/II	<i>Caretta caretta</i>	Caretta caretta	Chypre
		I/II	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	Chypre, Pakistan
ELASMOBRANCHII					
			Elasmobranchii spp.	Requins	Équateur
ORECTOLOBIFORMES	Rhincodontidae	II	<i>Rhincodon typus</i>	Requin-baleine	Inde
ACTINOPTERYGII					
ACIPENSERIFORMES	Acipenseridae	II	<i>Acipenser</i> spp.	Esturgeons	Allemagne
		I/II	<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon d'Europe	Allemagne

RECOMMANDATION 8.16 – Les Requins Migrateurs

Quatorze Parties appliquent des mesures concernant les requins migrateurs. Les Pays-Bas ont participé aux négociations sur le MdA sur le requin mais ne l'ont pas encore signé et le Royaume-Uni prévoit de le faire également. Cinq pays ont adopté des Plans d'action nationaux ou des Plans de conservation (Argentine, Guinée, Inde, Royaume-Uni, Uruguay), la Croatie a participé aux réunions pour développer un Plan de conservation et de gestion, et l'Inde prévoit de développer des Plans de conservation pour certaines espèces. L'Allemagne a préparé des documents de l'OSPAR sur 10 espèces de requins et de raies, comprenant la révision scientifique et l'analyse de profils nationaux pour établir des mesures de l'OSPAR.

Le Honduras a développé des directives pour la surveillance du requin-baleine *Rhincodon typus* afin d'éviter les conflits, il analyse son statut et mène des recherches sur l'espèce. L'Inde entreprend un certain nombre d'actions, notamment en faveur de la protection et la conservation de la faune sauvage et les habitats, la collecte de données biologiques, la formation de biologistes et du personnel technique pour l'identification des espèces, le sauvetage et la libération du *Rhincodon typus* et le suivi satellite de l'espèce. En outre, plusieurs espèces de requins et de raies, notamment le *Rhincodon typus*, sont désormais totalement protégées en Inde et des estimations de leur population sont planifiées. Aux Pays-Bas, le *Rhincodon typus* et le requin mako *Isurus oxyrinchus* ainsi que toutes les espèces de requins de Bonaire sont protégés. Des réglementations nationales de protection de la faune sauvage marine National marine sont appliquées au Samoa et les requins répertoriés dans l'Annexe I de la CMS sont protégés en Slovénie. L'Allemagne a soutenu la proposition d'inscription de l'aiguillat commun *Squalus acanthias* et du requin-taupo *Lamna nasus* dans les Annexes CITES, et l'Ukraine garantit une utilisation durable du *Squalus acanthias* par le biais d'un système de quotas scientifique.

RECOMMANDATION 8.17 – Tortues marines

Onze Parties entreprennent des actions concernant les tortues marines. L'Équateur, le Samoa et le Kenya ont renforcé la prise de conscience sur la conservation des tortues marines, et le Samoa favorise la protection des tortues marines grâce à l'implication des communautés locales.

La France contribue au développement d'un Plan d'action sur les espèces marines dans les îles Pacifique. La Guinée a adopté une stratégie nationale sur la conservation des tortues marines, et le Samoa a développé des Plans de gestion. Au Honduras, un décret sur l'extension de l'interruption de la saison de la tortue olivâtre *Lepidochelys olivacea* a été rédigé et un projet de surveillance et de marquage a été mis en place. Maurice prévoit de démarrer une étude dans les îles extérieures. Le Kenya a adopté un programme de conservation comprenant la protection des sites de nidification et de fourrage importants, les patrouilles sont chargées de réduire le braconnage, de faire appliquer les réglementations, de gérer la formation et le marquage des spécimens.

L'Arabie Saoudite a signé le MdA sur les tortues marines de l'IOSEA et le Royaume-Uni s'engage totalement dans tous les accords pertinents et MdA sur les tortues marines. Tandis que cette recommandation est focalisée sur l'Océan Indien, le Pacifique et l'Afrique-Atlantique, les Pays-Bas sont un membre actif de l'IAC (Convention interaméricaine) pour la protection des tortues marines, un accord similaire pour l'Amérique.

Liste d'acronymes

ACAP	Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels
ACCOBAMS	Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
ZISC	Zone d'intérêt spécial pour la conservation (en anglais ASCI)
ASCOBANS	Agreement on the Conservation of Small Cetaceans of the Baltic, North East Atlantic, Irish and North Seas (Accord sur la conservation des petits cétacés de la Mer Baltique, de l'Atlantique du nord-est, de la Mer irlandaise et de la Mer du Nord)
ByCBAMS	Prises accidentelles dans la zone ACCOBAMS (?)
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CDB	Convention sur la diversité biologique
CCAMLR	Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique)
CIESM	Mediterranean Science Commission (Commission scientifique de la Méditerranée)
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention on Migratory Species (Convention sur les espèces migratrices)
COFI	Comité des pêches de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CDP	Conférence des Parties
ZEE	Zone économique exclusive
EIE	Évaluation de l'impact environnemental
ENIA	Ecological Network Impact Assessment (Évaluation de l'impact sur le réseau écologique)
EUROBATS	Accord relatif à la conservation des populations de chauves-souris d'Europe
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l'environnement mondial)
GPS	Global Positioning System (Système de positionnement à capacité globale)
GROMS	Global Register on Migratory Species (Registre global des espèces migratoires)
HELCOM	Convention sur la protection du milieu marin de la zone de la Mer Baltique
IAC	Inter-American Convention for the Protection of Sea Turtles (Convention inter-américaine pour la protection des tortues marines)
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
IOSEA	Indian Ocean-South East Asian Marine Turtle Memorandum of Understanding (MdA sur les tortues marines de l'Océan Indien et de l'Asie du sud-est)
IPOA	International Plan of Action (Plan d'action international)
ISSAP	International Single Species Action Plan (Plan d'action international d'une espèce individuelle)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
CBI	Commission Baleinière Internationale
LFAS	Low Frequency Active Sonar (Sonar actif à basse fréquence)
AME	Accords multilatéraux pour l'environnement
MIKE	Monitoring the Illegal Killing of Elephants (Suivi du braconnage des éléphants)
MoP	Meeting of Parties (Réunion des Parties)
MdA	Mémoire d'Accord
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSPAR	Convention pour la coopération sur la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est
ZPV	Zone maritime particulièrement vulnérable
RAMOGE	Accord concernant la Protection des eaux littorales de la Méditerranée
ORP	Organisation régionale de pêche
ZSC	Zone spéciale de conservation
SIC	Site d'importance communautaire
EES	Évaluation environnementale stratégique
ZPS	Zone de protection spéciale
ASPIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
SPAW	Specialy Protected Areas and Wildlife (Aires et espèces spécialement protégées)

PROE	Programme régional océanien de l'environnement
SWOT	State of the World's Sea Turtles (état des tortues marines dans le monde)
UNCCD	United Nations Convention to Combat Desertification (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change (Convention-cadre sur le changement climatique)
WDCS	Whale and Dolphin Conservation Society (Société pour la conservation des baleines et des dauphins)
WHMSI	Western Hemisphere Migratory Species Initiative (Initiative relative aux espèces migratrices)
WIDECAST	Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (Réseau de conservation des tortues marines dans la région des Caraïbes)